

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 11 MARS 2022

DÉLIBÉRATION CA-2022-15

Approuvant le compte financier pour l'année 2021

- VU le Code de l'éducation ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210 à 214 ;
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU l'avis de la Commission des moyens du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 9 mars 2022 ;
- VU les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat et le bilan sont annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 11 mars 2022 en formation plénière, à 31 membres présents ou représentés avec 30 votes « pour », et 1 « abstention ».

ARTICLE 1 :

APPROUVE les éléments d'exécution budgétaires suivants

-  **2 778 ETPT dont :**
 - o 2 556 ETPT sous plafond Etat
 - o Et 222 ETPT financés hors SCSP

-  **277 088 463 € autorisation d'engagement dont :**
 - o 208 141 388 € personnel
 - o 45 571 134 € fonctionnement
 - o 23 375 941 € investissement

-  **266 156 183 € crédits de paiement dont :**
 - o 208 141 388 € personnel
 - o 44 726 682 € fonctionnement
 - o 13 288 113 € investissement

-  **252 896 465 € de recettes**

-  **- 13 259 718 € de solde budgétaire**

ARTICLE 2 :

APPROUVE les éléments d'exécution comptable suivants :

-  **- 2 794 693 € de variation de trésorerie**
-  **1 541 162 € de résultat patrimonial**
-  **6 918 477 € de capacité d'autofinancement**
-  **- 2 201 063 € de variation de fonds de roulement**

 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur Chancelier des Universités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 11 MARS 2022

ARTICLE 3 :

DECIDE d'apurer le compte 119 (13 969 866.95€) de la manière suivante :

-  A la hauteur de 1 541 161.92€ (résultat 2021)
-  A la hauteur de 1 196 363.23€ (solde du compte 110)
-  Le solde du compte 119 (11 232 341.80€) est apuré par le montant des réserves

Compte tenu de ces affectations le compte de réserve s'élèvera à 67 721 351.98€

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 11 mars 2022

Le Vice-Président
du Conseil d'administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ